



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2024-163

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

Sommaire

PREFECTURE - DCL /

971-2024-05-24-00003 - Macte CA 24052024 N° 2024 69 autorisation marché nettoyage (2 pages)	Page 3
971-2024-05-24-00004 - Macte CA 24052024 N° 2024 70 Autorisation d'un marché de climatisation, (2 pages)	Page 6
971-2024-06-24-00001 - Macte CA 24052024 N° 2024 72 approbation bilan d'activités 2023 (12 pages)	Page 9
971-2024-05-24-00014 - Macte CA 24052024 N° 2024 81 Approuver l'attribution d'une prime de 13ème mois aux agents en CDI et aux contractuels (2 pages)	Page 22
971-2024-05-24-00006 - Macte_CA 24052024_N° 2024 73_CG 2023 et délib (28 pages)	Page 25
971-2024-06-24-00002 - Macte_CA 24052024_N° 2024 74_CA 2023 et délib (28 pages)	Page 54
971-2024-05-24-00007 - Macte_CA 24052024_N° 2024 75_modification délibération M 2024 58 du 060324 (3 pages)	Page 83
971-2024-05-24-00008 - Macte_CA 24052024_N° 2024 76_délib affectation du résultat 2023 (2 pages)	Page 87
971-2024-05-24-00010 - Macte_CA 24052024_N° 2024 77_Approuver l'extension des délégations de pouvoir de la directrice générale par intérim (3 pages)	Page 90
971-2024-05-24-00011 - Macte_CA 24052024_N° 2024 78_procédure recrutement du directeur (3 pages)	Page 94
971-2024-05-24-00012 - Macte_CA 24052024_N° 2024 79_Approuver la composition du comité scientifique (2 pages)	Page 98
971-2024-05-24-00013 - Macte_CA 24052024_N° 2024 80_création postes resp pôle financier et agent technique (3 pages)	Page 101
971-2024-05-24-00015 - Macte_CA 24052024_N° 2024 83_Approuver les règles d'utilisation du parc automobile (2 pages)	Page 105

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00003

Macte CA 24052024 N° 2024 69 autorisation
marché nettoyage

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 mai 2024
DELIBERATION N°M-2024/69**

OBJET : Autorisation de lancement et signature d'un marché de prestations de nettoyage intérieur et extérieur des locaux, des murs rideaux, de la passerelle de la resille et autres équipements du Mémorial acte

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel : Madame Raïssa GAZA, Monsieur Laurent MAURIELLO

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique art L.2113-15 et R 2123-1
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;
Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.
Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération portant délégation de signature au Directeur
Vu l'appel public à concurrence envoyé à la publication le 8 avril 2024
Considérant les besoins de l'EPCC en prestations de prestations de nettoyage intérieur et extérieur des locaux, des murs rideaux, de la passerelle de la resille et autres équipements du Mémorial acte
Considérant la nécessité de passer par des marchés pour satisfaire lesdits besoins
Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'un appel d'offre ouvert relative de prestations de nettoyage intérieur et extérieur des locaux, des murs rideaux, de la passerelle de la resille et autres équipements du Mémorial acte;

Article 2 : D'autoriser la directrice par intérim à signer le futur accord cadre avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tous actes et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord cadre.

Article 3 : D'imputer cette dépense au budget 2024 de l'EPCC MACTe.

Article 4: le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration

Ary CHALUS



PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00004

Macte CA 24052024 N° 2024 70 Autorisation
d'un marché de climatisation,

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 mai 2024 DELIBERATION N°M-2024/70

OBJET : Autorisation de lancement et signature d'un marché de prestations de fournitures, entretien et réparation des climatiseurs et traitement de l'air de l'ensemble des bâtiments du Memorial Acte

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h30

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel : Madame Raïssa GAZA, Monsieur Laurent MAURIELLO

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique art L.2113-15 et R 2123-1
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;
Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.
Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération portant délégation de signature au Directeur
Vu l'appel public à concurrence envoyé à la publication le 8 avril 2024

Considérant les besoins de l'EPCC en prestations de fournitures, entretien et réparation des climatiseurs et traitement de l'air de l'ensemble des bâtiments du MEMORIAL Acte (MACTe);

Considérant la nécessité de passer par des marchés pour satisfaire lesdits besoins
Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'un appel d'offre ouvert relative aux prestations de fournitures, entretien et réparation des climatiseurs et traitement de l'air de l'ensemble des bâtiments du Mémorial Acte;

Article 2 : D'autoriser la directrice par intérim à signer le futur accord cadre avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tous actes et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord cadre.

Article 3 : D'imputer cette dépense au budget 2024 de l'EPCC MACTe.

Article 4 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-06-24-00001

Macte CA 24052024 N° 2024 72 approbation
bilan d'activités 2023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/72

OBJET : Prise en compte du bilan d'activités 2023

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière ordinaire du Conseil régional de Guadeloupe du 29 mai 2019 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Vu les statuts de l'établissement dans son article 12 ;

Considérant qu'il appartient au directeur général de présenter ce document au conseil d'administration lors d'une séance ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte du rapport d'activité 2023 de l'EPCC MEMORIAL ACTe, ci-annexé.

Article 2 : Émet un avis favorable au dit rapport ;

Article 3 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe ;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration
Ary CHALUS 

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

EPCC MEMORIAL ACTE BILAN D'ACTIVITE 2023



Conseil d'Administration
24 mai 2024

1. Table des matières

2.	LE CONTEXTE.....	3
3.	ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET	3
a)	Examen des principaux postes de recettes	4
b)	Examen des principaux postes de dépenses	4
4.	LES MISSIONS	6
a)	Le Comité scientifique	6
b)	La gestion des collections	6
c)	La programmation culturelle.....	6
d)	Rayonnement de l'institution	6
a)	Le Comité scientifique	7
b)	La gestion des collections du Mémorial ACTe	7
c)	L'inventaire et la gestion informatisée des collections	8
d)	La programmation culturelle.....	8
e)	Rayonnement de l'institution	9
5.	STRUCTURE DE LA DETTE.....	10
6.	STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	10

2. LE CONTEXTE

Le contexte spécifique de l'EPCC Mémorial ACTe n'avait pas permis la présentation de rapports d'activités et rapports d'orientation budgétaires au Conseil d'administration de l'EPCC Mémorial Acte pour les années 2021 et 2022, impactés par la crise de gouvernance jusqu'à fin 2023. Un bilan succinct avait été soumis à son approbation le 23 octobre 2023 à l'occasion de la communication des documents budgétaires et comptables de ces trois années, avant le vote d'un budget supplémentaire 2023.

Le processus de réorganisation et de rationalisation administrative, financière et sociale débuté s'est poursuivi avec notamment le retour des personnels en droit de retrait et de ceux licenciés, la désignation des représentants des personnels au Conseil d'administration, l'organisation des élections du CSE...

L'accueil des publics s'est poursuivi au gré des fermetures et ouvertures du musée et a permis de constater que l'intérêt de la population locale comme des visiteurs extérieurs s'est accru.

L'arrivée de la directrice générale par intérim en septembre 2023 a permis à l'EPCC de mettre en place des actions visant à une meilleure gestion administrative et financière.

L'objectif a été de :

- ➔ Poursuivre la démocratisation du MACTe pour que chaque Guadeloupéen s'approprié l'institution
- ➔ Pérenniser le lien avec le public scolaire en développant des opérations d'éducation artistique et culturelle d'envergure
- ➔ Participer au développement de l'offre touristique
- ➔ S'engager dans la professionnalisation des artistes en soutenant leur emploi et en accompagnant les professionnels du spectacle vivant (artistes, administratifs et techniciens) dans leur trajectoire professionnelle
- ➔ Développer les compétences du personnel de l'EPCC via des formations et des rencontres avec des experts
- ➔ Élargir sa politique de soutien à la création artistique et plastique, au spectacle vivant et de soutien à la recherche, en écho avec les politiques publiques des collectivités et dans le respect d'un dialogue institutionnel constructif et apaisé

Des protocoles transactionnels ont été signés avec les prestataires qui avaient fait les prestations de gardiennage et sécurité, nettoyage, climatisation.

Un directeur des ressources humaines, affaires juridiques et commande publique a été recrutée. La période d'essai n'étant pas concluante, elle n'a pas été renouvelée.

3. ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET

Les statuts, une assurance pour un budget sécurisé :

L'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 porte création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Mémorial ACTe » entre l'État, le Conseil Régional de la Guadeloupe, le Conseil départemental de la Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et la Ville de Pointe-à-Pitre.

Cette création a été possible grâce aux délibérations des personnes publiques membres qui ont approuvé les statuts de l'EPCC MACTe.

Les statuts de l'EPCC Mémorial ACTe prévoient, à l'article 26, les apports et contributions financières des personnes publiques membres permettant ainsi :

- ▶ Une stabilisation des ressources

Contributeurs	Montant	Part du budget
<i>État</i>	500 000 €	10,53%
<i>Conseil Régional de Guadeloupe</i>	4 073 675 €	85,79%
<i>Conseil Départemental de Guadeloupe</i>	75 000 €	1,58%
<i>Cap Excellence</i>	100 000 €	2,11%
Total des contributions	4 748 675 €	100,00 %

La stabilité de ces ressources a permis à l'EPCC de poursuivre ses activités dans le contexte difficile qu'il a connu.

L'année 2023 est une année exceptionnelle qui a absorbé partie des charges de fonctionnement courant de l'EPCC (Edf, gardiennage, nettoyage, entretien, dépenses des personnels pour novembre et pour décembre...) de 2022. S'y sont également ajoutés les coûts de deux véhicules acquis en 2022, leur coût et les frais d'assurances pourtant obligatoires.

a) Examen des principaux postes de recettes

L'encaissement de recettes en 2023 se calcule en pointillé sur l'ensemble de l'année, suite aux fermetures récurrentes de l'établissement.

Les recettes sont constituées essentiellement de la vente de billets d'entrées, des locations et du fonctionnement (modeste) de la Boutique.

L'EPCC confirme le maintien du niveau des contributions et de ses recettes dans le cadre des dispositions prévues par les statuts.

Des recettes exceptionnelles sont constatées surtout en raison de la budgétisation en 2023 des ventes de billets, locations et produits de la boutique des années précédentes.

CA 2023 - RECETTE PAR CHAPITRE	
27 Autres immobilisations financières	1 500 €
040 Amortissements des immobilisations	48 715 €
70 Vente produits fabriqués, prestations	382 739 €
74 Contributions statutaires	4 748 675 €
- <i>État</i>	500 000 €
- <i>Conseil Régional de Guadeloupe</i>	4 073 675 €
- <i>Conseil Départemental de Guadeloupe</i>	75 000 €
- <i>Communauté d'Agglomération Cap Excellence</i>	100 000 €
77 Produits exceptionnels	132 401 €
Total recettes	5 314 030 €

b) Examen des principaux postes de dépenses

CA 2023 - DEPENSE PAR CHAPITRE	
21 Immobilisations corporelles	128 867 €
65 Autres charges de gestion courante	80 032 €
67 Charges exceptionnelles	149 074 €
011 Charges à caractères générales	5 754 486 €
012 Charges de personnel	3 094 707 €
042 Dotation aux amortissements	48 715 €
Total Dépenses	9 255 881 €

Immobilisations corporelles : les dépenses concernent le règlement de véhicules acquis en 2022 ou remplacés en 2023 et l'acquisition de matériels informatiques.

Autres charges de gestion courante : Il s'agit des charges liées à l'utilisation des progiciels informatiques

Charges exceptionnelles : Les divers contentieux avec les personnels ont conduit au paiement d'indemnités et frais y afférents

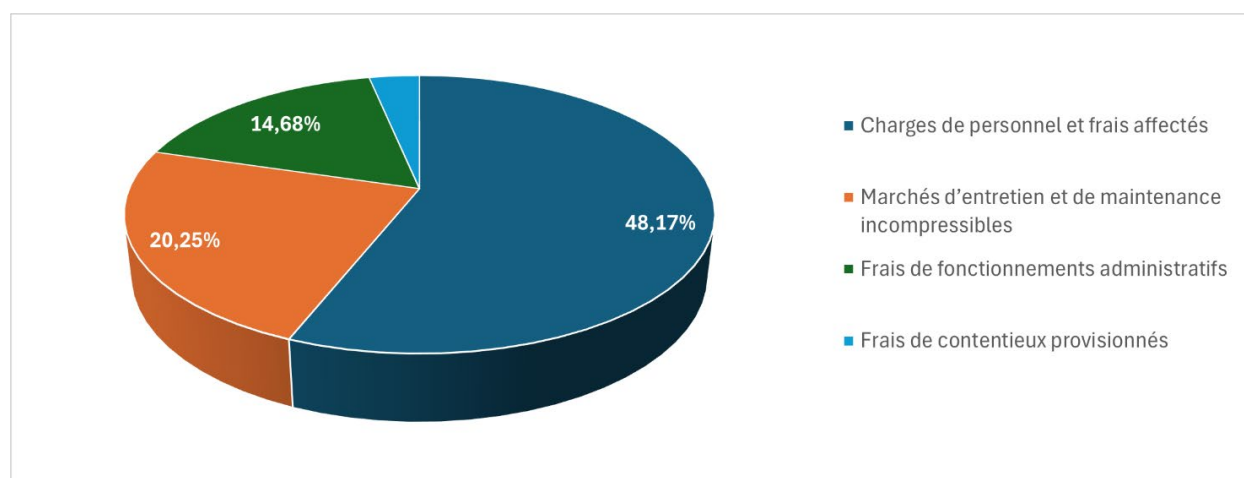
Charges à caractères générales : ce sont les dépenses incompressibles pour l'exploitation du site, étant rappelé que certaines se rattachent aux exercices 2021 et 2022

Charges de personnel : les charges de personnels comprennent les rémunérations de novembre et décembre 2022, réglées pendant l'absence de connexion au progiciel ASTRE après la cyber-attaque du 18 novembre 2022.

Évolutions prévisionnelles des dépenses

L'EPCC accuse des dépenses fixes de fonctionnement liées à l'exploitation de son site qui sont incompressibles, il s'agit, au budget primitif 2024 :

DEPENSES	COUT	%
Des charges de personnel et frais affectés	2 560 000€	48,17 % des recettes totales
Des marchés d'entretien et de maintenance incompressibles	1 076 000 €	20,25% des recettes totales
Des frais de fonctionnements administratifs	780 000 €	14,68 % des recettes totales
Des frais de contentieux provisionnés	150 000 €	2,82% des recettes totales



Or ces postes devront être revus à la hausse pour intégrer l'évolution des dépenses de personnel, celle des charges d'entretien, de maintenance et de fonctionnement administratif.

Seuls les frais de gardiennage ont amorcé une baisse depuis 2023 avec un nombre moins important de personnel de sécurité et également de manifestations. En ce domaine, les travaux de sécurisation entrepris en 2023 par le Conseil régional, propriétaire du foncier, permettent également une optimisation des frais tout en apportant une traçabilité plus forte des mouvements de personnels au sein des espaces sensibles de l'EPCC.

Des problèmes de fuite ont été décelés au niveau de la dalle de couverture, l'étanchéité des murs n'est plus assurée (déperdition de l'air climatisée)... Après 5 ans d'exploitation, il ne faut donc pas sous-évaluer ces dépenses qui proviennent pour certaines d'un défaut d'entretien et d'autre du vieillissement de la structure.

Des réunions avec des experts ont été conduites afin que les travaux soient pris en charge par l'assurance décennale.

Il ne faut pas méconnaître que depuis sa création le 1^{er} août 2019, l'EPCC assume des dépenses antérieurement supportées par le Conseil régional (eau, électricité, télécommunications, gardiennage, sécurité...).

Au-delà des dépenses liées à la structure, les services se sont interrogés sur la préservation des collections, de leur mise en valeur et de leur exposition aux publics. L'objectif étant de permettre aux créateurs d'avoir une vitrine (expositions temporaires, festivals, journées patrimoines...) et promouvoir l'éclosion de talents nouveaux et variés (résidences d'artiste, partenariats, mécénats...).

Les contributeurs 2023 ont tous été versés leur quote-part avant la fin de l'exercice.

Programme pluriannuel d'investissement (PPI) :

Le MACTe a poursuivi son projet pluriannuel présenté l'année passée et confirme sa volonté de développer son offre en équipement institutionnel pour les Guadeloupéens ;

Afin de pallier le manque d'audioguides, nous avons procédé à de la location de 280 audioguides et de stations de recharge pour ces mêmes audioguides ce pour une période de 6 mois afin d'assurer le reste de la saison 2023-2024 du MACTe.

Nous avons procédé à la remise à niveau de la salle des congrès en remplaçant le vidéoprojecteur par un modèle de dernière génération, et remplacé les amplificateurs défectueux par des modèles neufs. Les anciens amplis sont eux en cours de reconditionnement, ce qui permettra d'augmenter d'un point le système de sonorisation. Une mise à jour complète de la console de mixage a été effectuée également.

Nous avons entamé le renouvellement du parc informatique et de l'infrastructure réseau du MACTe qui commençait à être obsolète.

La Reprise de l'étanchéité de la structure (climatisation, dalle – couverture) a été effectuée

4. LES MISSIONS

Une présentation succincte de missions réalisées ou en cours :

- a) Le Comité scientifique
- b) La gestion des collections
- c) La programmation culturelle
- d) Rayonnement de l'institution

a) Le Comité scientifique

Les statuts de l'établissement indiquent que le comité scientifique du Mémorial ACTe devra comprendre neuf membres sélectionnés en raison de leur expertise dans les domaines liés à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage.

Ce comité scientifique du Mémorial ACTe sera **élu pour cinq ans. Il aura pour missions d'émettre des avis consultatifs** sur les activités scientifiques et culturelles menées par le Mémorial ACTe. Ce comité sera également consulté sur les projets d'acquisition ou de commande d'œuvres destinées à enrichir les collections du musée.

Suivant les statuts de l'établissement, le comité scientifique sera composé par :

- Le directeur de l'établissement
- Le directeur scientifique de l'établissement
- Des universitaires
- Des fonctionnaires d'état chargés de collections ou de fonds patrimoniaux
- Des personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures et ayant des compétences dans les domaines liés à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage
- De représentants de l'Education nationale

L'appel à candidatures pour la constitution du comité scientifique a été lancé au mois de juillet 2023 et s'est clôturé le 30 septembre 2023.

Sur demande du Président du Conseil d'Administration, les candidatures proposées ont été étudiées par un groupe de travail constitué de

- Monsieur Jean-Claude NELSON
- Madame Laura CASSIN
- Madame Florabelle SPIELMANN

b) La gestion des collections du Mémorial ACTe

Depuis la fin de l'année 2023, un travail de documentation et de valorisation des collections a été entrepris afin de se conformer aux obligations légales et d'assurer la préservation, la transparence et la responsabilité dans la gestion des collections du Mémorial ACTe

Ce travail de documentation et de valorisation s'est inscrit dans le cadre d'échanges avec :

- La Réunion des Musées Nationaux Grand Palais
- Le Centre Georges Pompidou
- La Bibliothèque nationale de France
- L'Université des Antilles
- L'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Ce travail de documentation et de valorisation a concerné les trois fonds suivants :

- Le fonds MACTe, collection Région Guadeloupe

- Le fonds Edouard Glissant, un fonds qui rassemble 125 œuvres d'art ayant appartenu à l'écrivain et poète martiniquais Edouard Glissant
- Le fonds Ramon Soley, un fonds composé en grande partie d'ouvrages anciens dans lequel se trouvent le Code Noir ainsi que 9 traités originaux de Bartholomé de Las Casas publiés à Séville entre 1552 et 1553.

Le travail de documentation des collections a permis d'établir une base solide pour la mise en place d'actions culturelles et éducatives en 2024.

c) L'inventaire et la gestion informatisée des collections

Entre septembre et décembre 2023, l'inventaire des œuvres d'art de la collection Région Guadeloupe s'est poursuivi sur le portail numérique pour les musées appelé Webmuséo.

d) La programmation culturelle

En 2023, la programmation du musée a été impactée par les crises de gouvernance qui ont entraîné la fermeture du musée pendant plusieurs semaines.

- Sélection de manifestations de la programmation culturelle :

Le MACTe raconte le Black History Month

Février 2023

Commémoration annuelle de l'histoire de la diaspora africaine avec des portraits en ligne de Rosa Parks, Le Chevalier Saint-George, Aimé Césaire, Muhammad Ali, Gerty Archimède, Harriet Tubman, Vélo...

On dimanch o komandman

Mars 2023

A l'initiative de l'Akadémiduka, les passionnés de quadrille se sont retrouvés sur l'esplanade du MACTe pour redonner ses lettres de noblesse au quadrille et rappeler qu'il fait partie du patrimoine culturel guadeloupéen.

Centenaire des droits civiques des Indiens de Guadeloupe

Avril 2023

Célébration au MACTe du centième anniversaire de la circulaire reconnaissant la nationalité française aux engagés d'origine indienne en Guadeloupe, aboutissement du combat mené par Monsieur Henri Sidambarom.

Raghunath Manet

Juillet 2023

Originaire de Pondichéry Raghunath Manet est considéré comme l'un des plus grands artistes indiens. Raghunath Manet a proposé au MACTe un spectacle autour des musiques et danses de l'Inde, un spectacle organisé en partenariat avec le Festival de Gwoka (FGK).

Festival Monde en Vues

Le Festival International du Film des Droits Humains de Guadeloupe

Du 13 au 20 octobre 2023

Festival International de musique Saint-Georges

21, 22 et 23 novembre 2023

Trois concerts de musique de chambre “Surprises Harmoniques”

Comédie musicale de Winny Kaona

16 décembre 2023

“Légende de la forêt Caloucaera – L’initiation de Kalou”

Un spectacle éco-citoyen-pédagogique ancré dans les imaginaires du conte créole qui sensibilise à la nécessité de préserver son environnement. Une quarantaine d’élèves du pensionnat Saint-Paul de Bouillon et du collège Carnot ont participé à ce spectacle.

Cactus Cho

17 décembre 2023

Chanté Nwel traditionnel

- **Résidences d’artistes :**

Ronald Cyrille

Saison 2022-2023

Artiste peintre résidant au MACTe

Ovide Carindo,

Juin - août 2023

Danseur et chorégraphe guadeloupéen

Expositions temporaires

Ronald Cyrille alias B. Bird

Exodus, Outsider, Tigritude

12 novembre 2022 – 31 mars 2024

e) Rayonnement de l’institution

Ô MACTe, le magazine du MACTe

2023

Publication du numéro 1 de Ô MACTe (tiré à 10 000 exemplaires), un magazine où le MACTe se raconte, donne la parole aux administrateurs et présente ses activités. Ce magazine renforce les liens avec les visiteurs, les artistes, les partenaires et tous celles et ceux qui se passionnent pour l’histoire, la mémoire et le patrimoine guadeloupéens. Conçu par les agents du MACTe, Ô MACTe est distribué gratuitement et disponible en ligne sur memorial-acte.fr.

TradiTour

Juillet 2023

Le Mémorial ACTe a participé au développement d’activités patrimoniales autour de la voile traditionnelle de Guadeloupe avec l’ANASA (Association Aventure Nautique de sainte-Anne) en assurant le parrainage de deux canots saintois.

5. STRUCTURE DE LA DETTE

L'établissement n'a contracté d'emprunt et il n'existe donc pas d'encours de dettes dans les comptes à ce jour. Le bilan 2023 (où ne figurent au passif que les charges rattachées) reflète cette situation.

Le résultat clôture 2023 nous donne cette vue, après absorption du déficit courant de l'exercice :

SERVICE PUBLIC LOCAL : EPCC - MEMORIALACTE (CA 2023 édité le 16/05/2024)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 9 127 013,00	G 5 263 815,49	G-A -3 863 197,51
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 128 867,05	H 50 215,00	H-B -78 652,05

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	J 5 845 222,59	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 95 767,52	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P+A+E+C+D 9 255 880,05	G+H+I+J 11 255 020,60	G-P 1 999 140,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E 3 762,52	K -4 041,49	
	Section d'investissement	F 26 056,32	L 31 000,00	
	TOTAL des restes à realiser à reporter en N+1	E+F 29 818,84	K+L 26 958,51	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	A+H+E 9 130 775,52	G+K 11 104 996,59	1 974 221,07
	Section d'investissement	B+I+F 154 923,37	H+L 176 982,52	22 059,15
	TOTAL CUMULE	A+B+H+C+D+E+F 9 285 698,89	G+H+I+J+K+L 11 281 979,11	1 996 280,22

6. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs se composaient de 49 personnels, dont une mise à disposition, deux en détachement, trente en CDD et seize en CDI, correspondant à 47,51 ETP.

Parmi les premiers quinze personnels se trouvent la Directrice générale et l'agent comptable, tous deux cadres supérieurs de la fonction publique. Viennent ensuite deux Directeurs, trois chefs de pôles et un directeur technique, sept chefs de pôle.

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00014

Macte CA 24052024 N° 2024 81 Approuver l
attribution d une prime de 13ème mois aux
agents en CDI et aux contractuels

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/81

OBJET : Approuver l'attribution d'une prime de 13^{ème} mois aux agents en CDI et aux contractuels

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 0

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;
- Vu la délibération de l'assemblée plénière ordinaire du Conseil régional de Guadeloupe du 29 mai 2019 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Considérant qu'il convient de préciser le champ d'application de ladite prime du 13^{ème} mois ;
Considérant que les salariés au sein de cette entreprise (SEM) bénéficiaient de la prime du 13^{ème} mois.
Considérant que la prime de 13^{ème} constituant un élément substantiel du contrat de travail au sens du droit du travail privé, il n'est pas possible d'obérer ou de supprimer sans délibération du CA le 13^o mois.
Considérant que pour pouvoir être légalement maintenus, les avantages collectivement acquis, ayant le caractère de complément de rémunération, doivent respecter les conditions suivantes :
- avoir été mis en place par la collectivité locale par délibération ;
- être inscrits au budget de la collectivité
Considérant qu'il s'agit de régulariser une situation de fait et de sécuriser le versement de la prime du 13^{ème} mois ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Autoriser l'attribution de la prime aux agents en CDI présents tout ou partie de l'année et aux agents contractuels (sur postes permanents ou remplaçants) ayant au moins six mois de présence continue ou discontinue dans l'année et de verser la prime du 13^{ème} mois aux agents dans les modalités décrites dans le rapport.

Article 2 : d'autoriser la directrice par intérim à signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

Article 3 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration
Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00006

Macte_CA 24052024_N° 2024 73_CG 2023 et
délib

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/73

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-5 et R.1431-7 R. 1431-10 à R. 1431-15 du CGCT.

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération Culturelle

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté SG/SCI/ du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle "Mémorial ACTe" et statuts du MACTE ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M.4 applicable aux EPIC ;

Vu le compte de gestion dressé par l'agent comptable à la clôture de l'exercice 2023 ;

Considérant que monsieur Srinivasan DOURERADJAM, agent comptable en exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, adresse à la directrice générale son compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De déclarer que le compte de gestion 2023 dressé par monsieur Srinivasan DOURERADJAM, agent comptable en exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023, tel que présenté dans le document comptable joint séparément, n'appelle ni observation, ni réserve, et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2023 de l'ordonnateur de l'EPCC MACTe.

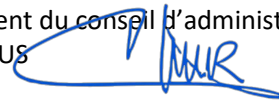
ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise, conformément aux textes en vigueur, au préfet de Région et ampliation sera adressée à la direction des finances publiques (DRFiP) et à l'agent comptable.

ARTICLE 3 : Le président du conseil d'administration, la directrice par intérim et l'agent comptable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Pointe à Pitre, le 24 mai 2024

Le président du conseil d'administration

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



EPCC - MEMORIAL ACTE

Agence Comptable

COMPTE DE GESTION

Budget EPCC - MEMORIAL ACTE

Exercice 2023

présenté par l'Agent comptable

Monsieur DOURERADJAM Srinivasan

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section d'investissement dépenses

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 867,05		128 867,05	174 575,00		45 707,95
2182	Matériel de transport	81 680,00		81 680,00	116 575,00		34 895,00
2183	Matériel de Bureau et matériel informatique	47 187,05		47 187,05	58 000,00		10 812,95
Total		128 867,05		128 867,05	174 575,00		45 707,95

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section d'investissement recettes

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut Titres Recettes	Annulations	Montant Net des Recettes	Previsions	Plus Values	Moins Values
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				31 000,00		31 000,00
2182	Matériel de transport				31 000,00		31 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
021	Virement de la section d'exploitation				97 575,00		97 575,00
021-	Virement à la section d'exploitation				97 575,00		97 575,00
040	Operation ordre transfert entre sections	48 715,00		48 715,00	49 000,00		285,00
040-28031	Frais d'études	3 554,15		3 554,15		3 554,15	
040-2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	8 004,00		8 004,00	4 000,00	4 004,00	
040-28153	Installations à caractères spécifique				3 000,00		3 000,00
040-28181	Installations générales, agencements et aménagement	1 321,42		1 321,42	7 000,00		5 678,58
040-28182	Matériel de transport	28 413,43		28 413,43	20 000,00	8 413,43	
040-28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 029,36		2 029,36	12 000,00		9 970,64
040-28184	Mobilier				3 000,00		3 000,00
040-28188	Autres	5 392,64		5 392,64		5 392,64	
Total		50 215,00		50 215,00	177 575,00	1 500,00	128 860,00

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section de fonctionnement dépenses

Compte	Libelle	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 032,28		80 032,28	83 000,00		2 967,72
6512	Informatique en usage	78 179,37		78 179,37	81 090,00		2 910,63
6518	Autres	78 179,37		78 179,37			47,48
6518	Autres	1 852,52		1 852,52	1 900,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,39		0,39			
658	Charges diverses de gestion courante	0,39		0,39	10,00		9,61
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,39		0,39			
678	Autres charges exceptionnelles	149 073,59		149 073,59	149 438,00		364,41
678	Autres charges exceptionnelles	149 073,59		149 073,59	149 438,00		364,41
011	Charges à caractères générales	149 073,59		149 073,59			
011-60225	Fournitures de bureau	5 774 498,32	20 012,78	5 754 485,54	6 077 080,00		322 594,46
011-60225	Fournitures de bureau	4 367,16		4 367,16	4 500,00		132,84
011-604	Achats d'études et prestations de services	4 367,16		4 367,16			
011-604	Achats d'études et prestations de services	310 761,85		310 761,85	350 000,00		39 238,15
011-6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	310 761,85		310 761,85			
011-6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	724 866,34		724 866,34	760 000,00		35 133,66
011-6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	724 866,34		724 866,34			
011-6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	141 100,86		141 100,86	110 000,00		-31 100,86
011-6064	Fournitures administratives	141 100,86		141 100,86			
011-6064	Fournitures administratives	4 188,62		4 188,62	4 000,00		-188,62
011-6066	Carburants	4 188,62		4 188,62			
011-6066	Carburants	2 013,41		2 013,41	1 000,00		-1 013,41
011-6068	Autres matières et fournitures	2 013,41		2 013,41			
011-6068	Autres matières et fournitures	12 927,53		12 927,53	20 000,00		7 072,47
011-607	Achats de marchandises	12 927,53		12 927,53			
011-607	Achats de marchandises	19 166,60	1 998,80	17 167,80	10 000,00		-7 167,80
011-611	Sous-traitance générale	19 166,60	1 998,80	17 167,80			
011-611	Sous-traitance générale	2 190 920,47	2 154,89	2 188 765,58	2 425 480,00		236 714,42
611	Sous-traitance générale	2 190 920,47	2 154,89	2 188 765,58			

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section de fonctionnement dépenses

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
011-6132	Locations immobilières	41 108,40		41 108,40	70 000,00		28 891,60
6132	Locations immobilières	41 108,40		41 108,40			
011-6133	Locations mobilières	108 210,91	906,29	107 304,62	150 000,00		42 695,38
6133	Locations mobilières	108 210,91	906,29	107 304,62			
011-614	Charges locatives et de copropriété	2 478,56		2 478,56			-2 478,56
614	Charges locatives et de copropriété	2 478,56		2 478,56			
011-61521	Batiments publics	639 058,91		639 058,91	600 000,00		-39 058,91
61521	Batiments publics	639 058,91		639 058,91			
011-61528	Autres	16 918,72		16 918,72	25 000,00		8 081,28
61528	Autres	16 918,72		16 918,72			
011-61551	Marchés routiers	2 129,34		2 129,34	500,00		-1 629,34
61551	Marchés routiers	2 129,34		2 129,34			
011-6156	Maintenance	391 261,96	13 440,80	377 821,16	445 000,00		67 178,84
6156	Maintenance	391 261,96	13 440,80	377 821,16			
011-6161	Multirisques	17 009,69		17 009,69	15 000,00		-2 009,69
6161	Multirisques	17 009,69		17 009,69			
011-6168	Autres				10 000,00		10 000,00
011-618	Divers	13 195,63	1 512,00	11 683,63	15 000,00		3 316,37
618	Divers	13 195,63	1 512,00	11 683,63			
011-6226	Honoraires	247 419,35		247 419,35	200 000,00		-47 419,35
6226	Honoraires	247 419,35		247 419,35			
011-6227	Frais d'écrits et de contenus	579,50		579,50	1 000,00		420,50
6227	Frais d'écrits et de contenus	579,50		579,50			
011-6228	Divers	2 994,00		2 994,00	10 000,00		7 006,00
6228	Divers	2 994,00		2 994,00			
011-6231	Annonces et insertions	427 243,68		427 243,68	360 000,00		-67 243,68
6231	Annonces et insertions	427 243,68		427 243,68			
011-6236	Catalogues et imprimés	57 077,59		57 077,59	55 000,00		-2 077,59
6236	Catalogues et imprimés	57 077,59		57 077,59			

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section de fonctionnement dépenses

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
011-6237	Publications	19 460,07		19 460,07	30 000,00		10 539,93
6237	Publications	19 460,07		19 460,07			
011-6238	Divers	151 683,84		151 683,84	160 000,00		8 316,16
6238	Divers	151 683,84		151 683,84			
011-6241	Transports sur achats	841,10		841,10	6 000,00		5 158,90
6241	Transports sur achats	841,10		841,10			
011-6247	Transports collectifs du personnel	53,75		53,75			-53,75
6247	Transports collectifs du personnel	53,75		53,75			
011-6248	Divers	759,50		759,50	1 000,00		240,50
6248	Divers	759,50		759,50			
011-6251	Voyages et déplacements	51 628,56		51 628,56	65 000,00		13 371,44
6251	Voyages et déplacements	51 628,56		51 628,56			
011-6256	Missions	11 044,01		11 044,01	9 500,00		-1 544,01
6256	Missions	11 044,01		11 044,01			
011-6257	Receptions	75 455,12		75 455,12	90 000,00		14 544,88
6257	Receptions	75 455,12		75 455,12			
011-6261	Frais d'affranchissement	4 323,95		4 323,95	4 500,00		176,05
6261	Frais d'affranchissement	4 323,95		4 323,95			
011-6262	Frais de télécommunications	38 920,52		38 920,52	37 000,00		-1 920,52
6262	Frais de télécommunications	38 920,52		38 920,52			
011-627	Services bancaires et assimilés	1 886,09		1 886,09	500,00		-1 386,09
627	Services bancaires et assimilés	1 886,09		1 886,09			
011-6287	Remboursement de frais	9 512,68		9 512,68	8 500,00		-1 012,68
6287	Remboursement de frais	9 512,68		9 512,68			
011-6288	Autres	5 720,00		5 720,00	2 500,00		-3 220,00
6288	Autres	5 720,00		5 720,00			
011-635111	CFE	13 901,00		13 901,00	10 000,00		-3 901,00
635111	CFE	13 901,00		13 901,00			
011-6353	Impôts indirects				1 600,00		1 600,00

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section de fonctionnement dépenses

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgetaires	Non Employés
011-6338	Autres droits	12 309,05		12 309,05	9 500,00		-2 809,05
6338	Autres droits	12 309,05		12 309,05			
012	Charges de personnel	3 094 829,99	123,40	3 094 706,59	3 107 974,00		13 267,41
012-6211	Personnel titulaire	45 209,06		45 209,06			-45 209,06
6211	Personnel titulaire	45 209,06		45 209,06			
012-6333	Participation des employeurs à la formation profes				5 000,00		5 000,00
012-6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur r				5 000,00		5 000,00
012-6411	Salaires, appointements, commissions de base	2 092 928,41	123,40	2 092 805,01	2 095 474,00		2 668,99
6411	Salaires, appointements, commissions de base	2 092 928,41	123,40	2 092 805,01			
012-6451	Contributions à l'URSSAF	673 530,20		673 530,20	705 000,00		31 469,80
6451	Contributions à l'URSSAF	673 530,20		673 530,20			
012-6452	Contributions aux mutuelles	9 861,05		9 861,05	20 000,00		10 138,95
6452	Contributions aux mutuelles	9 861,05		9 861,05			
012-6453	Contributions aux caisses de retraite	174 992,60		174 992,60	166 000,00		-8 992,60
6453	Contributions aux caisses de retraite	174 992,60		174 992,60			
012-6458	Contributions aux autres organismes sociaux				5 000,00		5 000,00
012-6471	Prestations directes	92 883,67		92 883,67	105 000,00		12 116,33
6471	Prestations directes	92 883,67		92 883,67			
012-6475	Médecine du travail, pharmacie	5 425,00		5 425,00	1 500,00		-3 925,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 425,00		5 425,00			
042	Opérations transfert entre sections	48 715,00		48 715,00	49 000,00		285,00
042-6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations I	48 715,00		48 715,00	49 000,00		285,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations I	48 715,00		48 715,00			
Total		9 147 149,18	20 136,18	9 127 013,00	9 466 492,00		339 479,00

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS
Section de fonctionnement recettes

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS			
		Montant Brut Titres Recettes	Annulations	Montant Net des Recettes	Previsions	Plus Values	Moins Values	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVI	382 739,34		382 739,34	413 500,00		30 760,66	
7061	Prestations de services - Billetterie	298 731,68		298 731,68	350 000,00		51 268,32	
7061	Prestations de services - Billetterie	298 731,68		298 731,68				
7062	Prestations de services - Visites	9 922,53		9 922,53	3 500,00		6 422,53	
7062	Prestations de services - Visites	9 922,53		9 922,53				
707	Ventes de marchandises	54 077,05		54 077,05	40 000,00		14 077,05	
707	Ventes de marchandises	54 077,05		54 077,05				
7083	Locations diverses	20 008,08		20 008,08	20 000,00		8,08	
7083	Locations diverses	20 008,08		20 008,08				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00	4 748 675,00			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00	4 748 675,00			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 401,15		132 401,15	97 599,00		34 802,15	
7711	Débits et Passifs reçus	6 014,56		6 014,56			6 014,56	
7711	Débits et Passifs reçus	6 014,56		6 014,56				
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	126 386,59		126 386,59	97 599,00		28 787,59	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	126 386,59		126 386,59				
Total		5 263 815,49		5 263 815,49	5 259 774,00		34 802,15	30 760,66

RESULTATS BUDGETAIRES

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	177 575,00	5 259 774,00	5 437 349,00
Titres de recettes émis (b)	50 215,00	5 263 815,49	5 314 030,49
Annulations de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d=b-c)	50 215,00	5 263 815,49	5 314 030,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	174 575,00	9 466 492,00	9 641 067,00
Mandats émis (f)	128 867,05	9 147 149,18	9 276 016,23
Reversements de mandats (g)	0,00	20 136,18	20 136,18
Dépenses nettes (h=f-g)	128 867,05	9 127 013,00	9 255 880,05
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)	0,00	0,00	0,00
Déficit (h-d)	78 652,05	3 863 197,51	3 941 849,56

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2 022	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2023
I - Budget principal :				
Investissement	95 767,52	0,00	-78 652,05	17 115,47
Exploitation	5 845 222,59	0,00	-3 863 197,51	1 982 025,08
Total I	5 940 990,11	0,00	-3 941 849,56	1 999 140,55
II - Budgets annexes à caractère industriel et commercial :				
Total II	0,00	0,00	0,00	0,00
Total I +II	5 940 990,11	0,00	-3 941 849,56	1 999 140,55

Colonne 1 : en investissement, solde cumulé de la section d'investissement = comptes budgétaires de la SI figurant en balance d'entrée du présent compte (financier ou de gestion), en exploitation, résultat d'exploitation = c/11 + c/12 figurant en balance d'entrée du présent compte.

Colonne 2 : montant du résultat d'exploitation affecté à l'investissement (crédit du compte 106 de l'exercice) + montant de ce résultat reverse à la collectivité de rattachement.

Colonne 3 : résultats dégagés dans les deux premières colonnes du tableau A 13.

Colonne 4 : colonne 1 - colonne 2 + colonne 3

Balance générale des comptes

N° compte	Libellé	BE		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		D = Débit C = Crédit		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	D = Débit C = Crédit	
1068	Autres réserves	371 804,00 C						371 804,00		371 804,00 C	
Sous Total	10	371 804,00 C						371 804,00		371 804,00 C	
110	Report à nouveau (solde créditeur)	4 263 560,75 C			1 581 661,84			5 845 222,59		5 845 222,59 C	
Sous Total	11	4 263 560,75 C			1 581 661,84			5 845 222,59		5 845 222,59 C	
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (réduite ou perte)	1 581 661,84 C		1 581 661,84				1 581 661,84		1 581 661,84 C	0,00 D
Sous Total	12	1 581 661,84 C		1 581 661,84				1 581 661,84		1 581 661,84 C	0,00 D
Total classe	1	0,00 D		1 581 661,84		0,00		1 581 661,84		7 798 688,43	0,00 D
2031	Frais d'études	3 554,15 D						3 554,15		3 554,15 D	
2051	Concessions et droits assimilés	25 412,00 D						25 412,00		25 412,00 D	
Sous Total	20	28 966,15 D						28 966,15		28 966,15 D	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	20 680,00 D						20 680,00		20 680,00 D	
2151	Installations complexes spécialisées	54 273,38 D						54 273,38		54 273,38 D	
2153	Installations à caractère spécifique	32 867,52 D						32 867,52		32 867,52 D	
2181	Installations générales, agencements, aménagements	16 565,00 D						16 565,00		16 565,00 D	
2182	Matériel de transport	37 708,00 D						201 068,00		201 068,00 D	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	127 810,12 D						222 184,22		222 184,22 D	
2184	Mobilier	32 708,80 D						32 708,80		32 708,80 D	
2188	Autres	26 132,57 D						26 132,57		26 132,57 D	
Sous Total	21	348 745,39 D						606 479,49		606 479,49 D	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00 D						3 000,00		3 000,00 D	
Sous Total	27	3 000,00 D						3 000,00		3 000,00 D	
28031	Frais d'études							3 554,15		3 554,15 C	
2805	Concessions et droits assimilés, brevets, licence	2 470,00 C						16 008,00		18 478,00 C	
28135	Installations générales, agencements, aménagements	1 378,00 C						1 378,00		1 378,00 C	
28181	Installations générales, agencements et aménagements							1 321,42		1 321,42 C	
28182	Matériel de transport	7 540,00 C						56 826,86		64 366,86 C	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 852,00 C						4 058,72		28 910,72 C	
28184	Mobilier	1 607,00 C						5 392,64		1 607,00 C	
28188	Autres							87 161,79		5 392,64 C	
Sous Total	28	37 847,00 C						125 008,79		125 008,79 C	
Total classe	2	380 711,54 D		0,00		257 734,10		90 161,79		128 008,79	635 445,64 D
4011	Fournisseurs - Exercice courant	37 847,00 C		5 822 667,52	5 822 667,52			638 445,64	5 822 667,52	125 008,79 C	0,00 C

Balance générale des comptes

N° compte	Libellé	BE D - Débit C - Crédit	Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes D = Débit C = Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
408	Fournisseurs - Factures non payées			928 709,67			928 709,67	928 709,67 C	
Sous Total	40		5 822 667,52	6 751 377,19		5 822 667,52	6 751 377,19	928 709,67 C	
418	Clients - Produits non encore facturés		492 481,68			492 481,68	492 481,68 D		
Sous Total	41		492 481,68			492 481,68		492 481,68 D	
4211	Personnel - Rémunérations dues - Exercice courant	134 889,96 D	1 281 930,11	1 416 820,07		1 416 820,07	1 416 820,07	0,00 D	
Sous Total	42	134 889,96 D	1 281 930,11	1 416 820,07		1 416 820,07	1 416 820,07	0,00 D	
431	Sécurité sociale		267 550,32	267 550,32		267 550,32	267 550,32	0,00 D	
437	Autres organismes sociaux		90 387,81	90 387,81		90 387,81	90 387,81	0,00 D	
Sous Total	43		357 938,13	357 938,13		357 938,13	357 938,13		
4411	Etat et autres collectivités publiques - Subventions à		4 748 675,00	4 748 675,00		4 748 675,00	4 748 675,00	0,00 D	
442	Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers		23 043,00	23 043,00		23 043,00	23 043,00	0,00 D	
44566	TVA sur autres biens et services		3 278,53	3 278,53		3 278,53	3 278,53	0,00 D	
44567	Crédit de TVA à reporter	336 743,00 D	15 220,97	15 220,97		15 220,97	15 220,97	0,00 C	
44571	TVA collectée		3 278,53	15 220,97		3 278,53	15 220,97	11 942,44 C	
4458	Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente		4 793 496,03	4 805 438,47		5 130 239,03	4 805 438,47	324 800,56 D	
Sous Total	44	336 743,00 D	113 611,92	1 184 436,78		113 611,92	1 184 436,78	0,00 D	
46711	Créditeurs divers - Exercice courant	1 173 350,00 D	11 109,94	1 184 436,78		1 184 436,78	1 184 436,78	23,16 D	
46721	Débiteurs divers - Exercice courant		124 721,86	1 298 048,70		1 298 071,86	1 298 048,70	23,16 D	
Sous Total	46	1 173 350,00 D	124 721,86	1 298 048,70		1 298 071,86	1 298 048,70		
4711	Versements des régisseurs	10 115,64 C	30 257,51	35 522,75		30 257,51	45 638,39	15 380,88 C	
4712	Virements rattrapés	1 900,10 C	12 985,90	43 135,88		12 985,90	45 035,98	32 050,08 C	
4718	Autres recettes à régulariser	31 469,16 C	1 516 210,07	1 484 740,91		1 516 210,07	1 516 210,07	0,00 D	
4728	Autres dépenses à régulariser	152 173,13 D	823 827,68	942 344,10		976 000,81	942 344,10	33 656,71 D	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,75 D				0,75		0,75 D	
Sous Total	47	108 688,98 D	2 383 281,16	2 505 743,64		2 535 455,04	2 549 228,54	13 773,50 C	
Total classe	4	1 797 156,84 D 43 484,90 C	15 256 516,49	17 135 366,20	0,00	17 053 673,33	17 178 851,10	862 905,30 D 988 083,07 C	
5151	Compte au Trésor	4 179 318,17 D	6 277 948,98	8 340 277,03		10 457 267,15	8 340 277,03	2 116 990,12 D	
Sous Total	51	4 179 318,17 D	6 277 948,98	8 340 277,03		10 457 267,15	8 340 277,03	2 116 990,12 D	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	3 000,00 D		671,80		3 000,00	671,80	2 328,20 D	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	5 000,00 D				5 000,00		5 000,00 D	
Sous Total	54	8 000,00 D		671,80		8 000,00	671,80	7 328,20 D	
580	Opérations d'ordre budgétaire		48 715,00	48 715,00		48 715,00	48 715,00	0,00 D	
Sous Total	58		48 715,00	48 715,00		48 715,00	48 715,00		

Balance générale des comptes

N° compte	Libellé	BB D = Debit C = Credit	Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes D = Debit C = Credit
			Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	
Total classe	5	4 187 318,17 D 0,00 C	6 326 663,98	8 389 663,83	0,00	0,00	10 513 982,15	8 389 663,83	2 124 318,32 D 0,00 C
60225	Fournitures de bureau				8 734,32		8 734,32		8 734,32 D
604	Achats études et prestations de services				621 523,70		621 523,70		621 523,70 D
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)				1 449 732,68		1 449 732,68		1 449 732,68 D
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement				282 201,72		282 201,72		282 201,72 D
6064	Fournitures administratives				8 377,24		8 377,24		8 377,24 D
6066	Carburants				4 026,82		4 026,82		4 026,82 D
6068	Autres matières et fournitures				25 855,06		25 855,06		25 855,06 D
607	Achats de marchandises				38 333,20		38 333,20		38 333,20 D
Sous Total	60				2 438 784,74		2 438 784,74		2 434 787,14 D
611	Sous-traitance générale				4 381 840,94	4 309,78	4 381 840,94	4 309,78	4 377 531,16 D
6132	Locations immobilières				82 216,80		82 216,80		82 216,80 D
6135	Locations mobilières				216 421,82	1 812,58	216 421,82	1 812,58	214 609,24 D
614	Charges locatives et de copropriété				4 957,12		4 957,12		4 957,12 D
61521	Bainments publics				1 278 117,82		1 278 117,82		1 278 117,82 D
61528	Autres				33 837,44		33 837,44		33 837,44 D
61551	Matériels roulants				4 258,68		4 258,68		4 258,68 D
6156	Maintenance				782 523,92	26 881,60	782 523,92	26 881,60	755 642,32 D
6161	Multirisques				34 019,38		34 019,38		34 019,38 D
618	Divers				26 391,26	3 024,00	26 391,26	3 024,00	23 367,26 D
Sous Total	61				6 844 585,18	36 027,96	6 844 585,18	36 027,96	6 808 557,22 D
6211	Personnel infirmier				90 418,12		90 418,12		90 418,12 D
6226	Honoraires				494 838,70		494 838,70		494 838,70 D
6227	Frais d'écrits et de contentieux				1 159,00		1 159,00		1 159,00 D
6228	Divers				5 988,00		5 988,00		5 988,00 D
6231	Annunces et insertions				854 487,36		854 487,36		854 487,36 D
6236	Catalogues et imprimés				114 155,18		114 155,18		114 155,18 D
6237	Publications				38 920,14		38 920,14		38 920,14 D
6238	Divers				303 367,68		303 367,68		303 367,68 D
6241	Transports sur achats				1 682,20		1 682,20		1 682,20 D
6247	Transports collectifs du personnel				107,50		107,50		107,50 D
6248	Divers				1 519,00		1 519,00		1 519,00 D
6251	Voyages et déplacements				103 257,12		103 257,12		103 257,12 D

Balance générale des comptes

N° compte	Libellé	BE		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		D = Débit C = Crédit		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	D = Débit C = Crédit	
6256	Missions			22 088,02				22 088,02			22 088,02 D
6257	Réceptions			150 910,24				150 910,24			150 910,24 D
6261	Frais d'affranchissement			8 647,90				8 647,90			8 647,90 D
6262	Frais de télécommunications			77 841,04				77 841,04			77 841,04 D
627	Services bancaires et assimilés			3 772,18				3 772,18			3 772,18 D
6287	Remboursement de frais			19 025,36				19 025,36			19 025,36 D
6288	Autres			11 440,00				11 440,00			11 440,00 D
Sous Total				2 303 624,74				2 303 624,74			2 303 624,74 D
635111	CFE			27 802,00				27 802,00			27 802,00 D
6358	Autres droits			24 618,10				24 618,10			24 618,10 D
Sous Total				52 420,10				52 420,10			52 420,10 D
6411	Salaires, appointements, commissions de base			4 185 856,82		246,80		4 185 856,82	246,80		4 185 610,02 D
6451	Coûtations à l'IRSSAF			1 347 060,40				1 347 060,40			1 347 060,40 D
6452	Coûtations aux mutuelles			19 722,10				19 722,10			19 722,10 D
6453	Coûtations aux caisses de retraite			3 49 985,20				3 49 985,20			3 49 985,20 D
6471	Prestations directes			185 767,34				185 767,34			185 767,34 D
6475	Médecine du travail, pharmacie			10 850,00				10 850,00			10 850,00 D
Sous Total				6 099 241,86		246,80		6 099 241,86	246,80		6 098 995,06 D
6512	Informatique en nuage			156 358,74				156 358,74			156 358,74 D
6518	Autres			3 705,04				3 705,04			3 705,04 D
658	Charges diverses de gestion courante			0,78				0,78			0,78 D
Sous Total				160 064,56				160 064,56			160 064,56 D
678	Autres charges exceptionnelles			298 147,18				298 147,18			298 147,18 D
Sous Total				298 147,18				298 147,18			298 147,18 D
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations :			97 430,00				97 430,00			97 430,00 D
Sous Total				97 430,00				97 430,00			97 430,00 D
Total classe		6	0,00 D 0,00 C	0,00	0,00	18 294 298,36	40 272,36	18 294 298,36	40 272,36	0,00 C	18 254 026,00 D 0,00 C
7061	Prestations de services - Billetterie					597 463,36		597 463,36			597 463,36 C
7062	Prestations de services - Visites					19 845,06		19 845,06			19 845,06 C
707	Ventes de marchandises					108 154,10		108 154,10			108 154,10 C
7083	Locations diverses					40 016,16		40 016,16			40 016,16 C
Sous Total		70				765 478,68		765 478,68			765 478,68 C
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					9 497 350,00		9 497 350,00			9 497 350,00 C

Balance générale des comptes

N° compte	Libelle	BE D = Debit C = Credit	Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes D = Debit C = Credit	
			Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit		
Sous Total	74									
7711	Débits et Retenues reçus					9 497 350,00		9 497 350,00	9 497 350,00 C	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gè					12 029,12		12 029,12	12 029,12 C	
						252 773,18		252 773,18	252 773,18 C	
Sous Total	77					264 802,30		264 802,30	264 802,30 C	
Total classe	7		0,00	0,00	0,00	10 527 630,98	0,00	10 527 630,98	0,00 D 10 527 630,98 C	
890	Bilan d'ouverture								0,00 D	
Sous Total	89									
Total classe	8		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 D 0,00 C		
Total général			6 365 186,55 D 6 298 358,49 C	23 164 842,31	27 106 691,87	18 552 032,46	10 658 065,13	48 082 061,32	44 063 115,49	21 876 695,26 D 17 857 749,43 C

Balance générale des comptes

N° compte	Libelle	BE D = Débit C = Crédit	Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes D = Débit C = Crédit
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Total classe 1		0,00 D 6 217 026,59 C	1 581 661,84	1 581 661,84	0,00	0,00	1 581 661,84	7 798 688,43	0,00 D 6 217 026,59 C
Total classe 2		380 711,54 D 37 847,00 C	0,00	0,00	257 734,10	90 161,79	638 445,64	128 008,79	635 445,64 D 125 008,79 C
Total classe 4		1 797 156,84 D 43 484,90 C	15 256 516,49	17 135 366,20	0,00	0,00	17 053 673,33	17 178 851,10	862 905,30 D 988 083,07 C
Total classe 5		4 187 318,17 D 0,00 C	6 326 663,98	8 389 663,83	0,00	0,00	10 513 982,15	8 389 663,83	2 124 318,32 D 0,00 C
Total classe 6		0,00 D 0,00 C	0,00	0,00	18 294 298,36	40 272,36	18 294 298,36	40 272,36	18 254 026,00 D 0,00 C
Total classe 7		0,00 D 0,00 C	0,00	0,00	0,00	10 527 630,98	0,00	10 527 630,98	0,00 D 10 527 630,98 C
Total classe 8		0,00 D 0,00 C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 D 0,00 C
Total général		6 365 186,55 D 6 298 358,49 C	23 164 842,31	27 106 691,87	18 552 032,46	10 658 065,13	48 082 061,32	44 063 115,49	21 876 695,26 D 17 857 749,43 C

BILAN

ACTIF

LIBELLES	COMPTES	ACTIF BRUT (1)	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		ACTIF NET	
			COMPTES	MONTANTS (2)	Exercice 2023 3 = 1 - 2	Exercice 2022
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	201		2801			
Frais de recherche et de développement	203	3 554,15	2803	3 554,15		3 554,15
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	205	25 412,00	2805,2905	9 239,00	16 173,00	24 177,00
Fonds commercial, droit au bail	206,207		2807,2906,2907			
Autres immobilisations incorporelles	208		2808,2908			
Immobilisations incorporelles en cours	232,237		2932			
Immobilisations corporelles						
<i>Libre toute propriété</i>						
Terrains	211,212		2812,2911,2912			
Constructions	213	20 680,00	2913,2913	1 378,00	19 302,00	19 302,00
Constructions sur sol d'autrui	214		2814,2914			
Installations matérielles et outillage techniques	215	87 140,90	2815,2915		87 140,90	87 140,90
Œuvres d'art	216		2916			
Autres immobilisations corporelles	218	287 032,48	2818,2918	54 959,85	232 072,63	140 362,43
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	231 (sauf 2317),238		2931			
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	181D 24					
<i>2/ Revenues au titre d'une mise disposition</i>						
Terrains	2171,2172		28172,29171,29172			
Constructions	2173		28173,29173			
Constructions sur sol d'autrui	2174		28174,29174			
Installations, matériels et outillage techniques	2175		28175,29175			
Autres immobilisations corporelles	2178		28178,29178			
Immobilisations en cours	2317					
<i>3/ Revenues en affectation ou en concession</i>						
Terrains	221,222		2822,2921,2922			
Constructions	223		2823,2923			
Constructions sur sol d'autrui	224		2824,2924			
Installations, matériels et outillage techniques	225		2825,2925			

BILAN

LIBELLES	COMPTES	ACTIF BRUT (1)	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		ACTIF NET	
			COMPTES	MONTANTS (2)	Exercice 2023	Exercice 2022
					3 = 1 - 2	
Autres immobilisations corporelles	228		2828,2928			
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées à des participations	26(sauf 269) 271,272,27682		296 2971,297,297682			
Autres titres immobilisés	274,27684		2974,297684			
Prêts	273,275,2762,2763, 2764,2766,27685, 27688		29762,29763,29764,29766,297685,29 27688			1 500,00
TOTAL		423 819,53		69 131,00	354 688,53	276 036,48
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières et autres approvisionnements	31/32		391,392			
En cours de production (bien et services)	33/34		393,394			
Produits intermédiaires, résiduels et finis	35		395			
Marchandises	37		397			
Avances	4091					
Créances						
Créances d'exploitation						
Clients et comptes rattachés	411,413,4161,417,418 4162	492 481,68	491		492 481,68	336 743,00
Créances irrécouvrables admises en non valeur	49 sauf(4091/4093C) ,425,4287,4387, 4456,4458D,4487	336 743,75			336 743,75	336 743,75
Autres						
Créances diverses						
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques	441,4432,4436,444D 451D	23,16			23,16	1 173 350,00
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	458D					
Opérations pour le compte de tiers (créances)	429,462,4672,4674D, 4675,46772,4687		496			
Autres créances						

BILAN

LIBELLES	COMPTES	ACTIF BRUT (1)	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		ACTIF NET	
			COMPTES	MONTANTS (2)	Exercice	Exercice
					2023	2022
Valeurs mobilières de placement	50		590			
Disponibilités	51 (sauf 5186/519), 53,54	2 116 990,12 7 328,20			2 116 990,12 7 328,20	4 179 318,17 8 000,00
Avances de trésorerie	55		595			
Charges constatées d'avance	486					
TOTAL II		2 953 566,91			2 953 566,91	5 697 411,17
Comptes de régularisation						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4816					
Primes de remboursement des obligations	169					
Dépenses à classer et à régulariser	472/478D	33 656,71			33 656,71	152 173,88
Ecart de conversion - Actif	476					
TOTAL III		33 656,71			33 656,71	152 173,88
TOTAL GENERAL I + II + III		3 411 043,15		69 131,00	3 341 912,15	6 125 621,53

BILAN

		PASSIF	
LIBELLES	COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
Fonds internes			
Dotation	1021,1025		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	1027		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	18C		
Écart de réévaluation	105		
Réserves	106	371 804,00	371 804,00
Report à nouveau (1)	11	5 845 222,59	4 263 560,75
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	12	-3 863 197,51	1 581 661,84
Subventions d'investissement	13		
Provisions réglementées	14		
Charges à répartir		4818	
Autres fonds			
Fonds globalisés	1022,103		
Droits de l'affectant	229		
TOTAL I		2 353 829,08	6 217 026,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	151		
Provisions pour charges	157		
TOTAL II			
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires	163,16883	163,16883	164,16884
Emprunts auprès des établissements de crédit	164,16884	165,167,1681,1682,	1687,16885,16887,
Emprunts et dettes financières divers	165,167,1681,1682,	1687,16885,16887,	.16888
Crédits et lignes de trésorerie	.16888	5186,519	
Avances	5186,519		

BILAN

		PASSIF		
LIBELLES		COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés		401,403,4071,408, 4093C	928 709,67	-134 889,96
Dettes fiscales et sociales		421,422,427,4282, 4286,431,437,4382, 4386,4452,4455,4457 ,4458C,447,4482,4486 419 (sauf 4191)	11 942,44	
Autres				
Dettes diverses				
Fournisseurs d'immobilisation		269,279,404,405,4074 442,4431		
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques		444C 451C		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		455,458C		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		463,464,466,4671, 4674C,46771,4686,449 487		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL III			940 652,11	-134 889,96
COMPTES DE REGULARISATION				
Recettes à classer ou à régulariser		471, 475, 478C	47 430,96	43 484,90
Ecart de conversion - passif		477	47 430,96	43 484,90
TOTAL IV			47 430,96	43 484,90
TOTAL GENERAL (I+ II + III + IV)			3 341 912,15	6 125 621,53

Compte de résultat

POSTES	COMPTES	MONTANT	
		Exercice 2023	Exercice 2 022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707, 7097	54 077,05	
Production vendue			
Prestations de services	706, 7096	308 654,21	
Divers	701,703,704,708, 709 (sauf 7096,7097)	20 008,08	
Production stockée	713		
Production immobilisée	72		
Subventions d'exploitation	74	4 748 675,00	4 748 675,00
Reprises sur dépréciations et provisions	781		
Transferts de charges	791		
Autres produits	75		1,28
<u>TOTAL I</u>		5 131 414,34	4 748 676,28
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	607, 6097	17 167,80	5 024,77
Variation de stock	6037		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	601, 602, 6091, 6092	4 367,16	
Variation de stock	6031, 6032		
Autres achats et charges externes	604,605,606,6094, 6095,6096,61,62	1 195 858,61 4 556 090,98	1 760 705,63
Impôts, taxes et versements assimilés			690,00
Sur rémunérations	631, 633		2 196,42
Autres	635,637	26 210,05	
Salaires et traitements	641, 648	2 092 805,01	829 355,82
Charges sociales	645, 647	956 692,52	556 779,19
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6811, 6812	48 715,00	
Dotations aux dépréciations des immobilisations	6816		
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6817		
Dotations aux provisions pour risques et charges	6815		
Autres charges	65	80 032,28	12 262,61
<u>TOTAL II</u>		8 977 939,41	3 167 014,44
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-3 846 525,07	1 581 661,84
PRODUITS FINANCIERS			
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	761,762		
Autres intérêts et produits assimilés	764,765,768		
Reprises sur dépréciations et provisions	786		
Transferts de charges	796		
Gains de change	766		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	767		
<u>TOTAL III</u>			

Compte de résultat

POSTES	COMPTES	MONTANT	
		Exercice 2023	Exercice 2 022
CHARGES FINANCIERES			
Dotations amortissements, dépréciations et aux provisions	686		
Intérêts et charges assimilées	661,665,668		
Pertes de change	666		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	667		
<u>TOTAL IV</u>			
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)			
A + B - RESULTAT COURANT		-3 846 525,07	1 581 661,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			155,24
Subventions exceptionnelles	774		
Autres opérations	771,773	132 401,15	
Sur opérations en capital			
Produits des cessions d'immobilisations	775		
Autres opérations	777,778		
Reprises sur dépréciations et provisions	787		
Transferts de charges	797		
<u>TOTAL V</u>		132 401,15	155,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Subventions exceptionnelles	672,674		
Autres opérations	671,673		
Sur opérations en capital			
Valeur comptable des immobilisations cédées	675		
Autres opérations	678	149 073,59	
Dotations amortissements, dépréciations et aux provisions	687		
<u>TOTAL VI</u>		149 073,59	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-16 672,44	155,24
Impôts sur les bénéfices (VII)	695,698,699		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		5 263 815,49	4 748 676,28
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)		9 127 013,00	3 167 014,44
RESULTAT DE L'EXERCICE		-3 863 197,51	1 581 661,84

Etablissement : EPCC - MEMORIAL ACTE

Date : 31/12/2023 21:31
Exercice : 2023

VALEURS INACTIVES

ARRETEE EN février

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	Sens
		Bilan d'Entrée	Opér. Exercice	Total	Bilan d'Entrée	Opér. Exercice	Total		
Total Général :									

Balance définitive de l'exercice 2023

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
1068	Autres réserves		371 804,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)		5 845 222,59
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 863 197,51	
2031	Frais d'études	3 554,15	
2051	Concessions et droits assimilés	25 412,00	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	20 680,00	
2151	Installations complexes spécialisées	54 273,38	
2153	Installations à caractère spécifique	32 867,52	
2181	Installations générales, agencements, aménagements	16 565,00	
2182	Matériel de transport	201 068,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	222 184,22	
2184	Mobilier	32 708,80	
2188	Autres	26 132,57	
28031	Frais d'études		3 554,15
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence		18 478,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements		1 378,00
28181	Installations générales, agencements et aménagement		1 321,42
28182	Matériel de transport		64 366,86
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		28 910,72
28184	Mobilier		1 607,00
28188	Autres		5 392,64
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	492 481,68	928 709,67
418	Clients - Produits non encore facturés	336 743,00	
44567	Crédit de TVA à reporter		11 942,44
4458	Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente		
46721	Débiteurs divers - Exercice courant	23,16	
4711	Virements des régisseurs		15 380,88
4712	Virements réimputés		32 050,08
4728	Autres dépenses à régulariser	33 656,71	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,75	
5151	Compte au Trésor	2 116 990,12	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 328,20	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	5 000,00	
	TOTAL GENERAL	7 485 866,77	7 330 118,45



COMPTE DE GESTION

EPCC - MEMORIAL ACTE
Budget EPCC - MEMORIAL ACTE

Exercice : 2023

L'Agent Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. L'Ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

à *Point à Point*

le *25 Mars 2024*

L'Agent Comptable,

S. DOUVERADJIAN

L'Ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

à

le

L'Ordonnateur,

PREFECTURE - DCL

971-2024-06-24-00002

Macte_CA 24052024_N° 2024 74_CA 2023 et
délib

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/74

OBJET : Approbation du compte administratif 2023

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0



- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-5 et R.1431-7 R. 1431-10 à R. 1431-15 du CGCT.
- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'arrêté SG/SCI/ du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle "Mémorial ACTe" et statuts du MACTE ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M.4 applicable aux EPIC ;
- Vu le compte de gestion dressé par l'agent comptable à la clôture de l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°M-2024/73 du 24 Mai 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 de l'agent comptable

Sur le rapport du président et après en avoir délibéré

Après en avoir délibéré sans que Mme Manuella MOUTOU, Directrice par intérim en exercice ne prenne part à la discussion et au vote du compte administratif de l'exercice 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Conformément à l'article L.4312-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil d'administration , après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif de l'exercice 2023 du MACTe (vote par chapitre suivant la nomenclature budgétaire et comptable M4) et prend acte de toutes les opérations qui y sont retracées, tant en prévisions, qu'en réalisations et qu'en restes à réaliser comme suit :

A. Résultat d'exécution de l'exercice 2023

CA 2023	LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (a)	177 575,00	5259 774,00	5437 349,00
	Titres émis (b)	50 215,00	5 263 815,49	5 314 030,49
	Réduction de titres émis (c)			
	Recettes nettes d= b-c	50 215,00	5 263 815,49	5 314 030,49

DEPENSES	Autorisations budgétaires totales (f)	174 575,00	9 466 492,00	9 641 067,00
	Mandats émis(g)	128 867,05	9 147 149,18	9 276 016,23
	Annulation de mandats		20 136,18	20 136,18
	Dépenses nettes h= f-g	128 867,05	9 127 013,00	9 255 880,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent (d-h)			
	Déficit (h-d)	78 652,05	3 863 197,51	3 941 849,56

B. Résultat de clôture au 31 décembre 2023 après reprise des résultats antérieurs

LIBELLES	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	REPRISE RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS	RESULTAT OU SOLDE
Investissement	128 867 ,05	50 215,00	-78 852,05	95767,52	17 115,47
Fonctionnement	9127 013,00	5 263 815,49	-3 863 197,51	5845 222,59	1 982 025,08
Total budget	9 255 880,05	5314 030,49	3942049,56	5940990,11	1 999 140,55

C. Situation des restes à réaliser au 31 décembre 2023

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
RAR INVESTISSEMENT	26 056,32	31 000
RAR FONCTIONNEMENT	3762,52	-4041,49
TOTAL	29 818,84	26 958,51

Le résultat de clôture après la prise en compte des restes à réaliser de dépenses et de recette au 31 décembre 2023

LIBELLE	RESULTAT D'EXECUTION AU 31/12/2023	DIFFERENCE SUR RAR (DEPENSES ET RECETTES) AU 31/12/2023	DIFFERENCE SUR RAR (DEPENSES ET RECETTES) AU 31/12/2023
INVESTISSEMENT	17 115,47	4 943,68	22 059,15
FONCTIONNEMENT	1 982 025, 08	-7804,01	1974 221,07

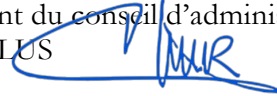
ARTICLE 2 : La maquette intitulée « Compte administratif 2023 – Nomenclature M.4 » accompagnée du rapport de présentation de l'ordonnateur et de la note de synthèse est annexée à la présente délibération et en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise, conformément aux textes en vigueur, au représentant de l'Etat et ampliation sera adressée à l'agent comptable.

ARTICLE 4 : Le président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim et l'agent comptable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Pointe à Pitre, le 24/05/2024

Le président du conseil d'administration
Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE

EPCC - MEMORIAL ACTE

POSTE COMPTABLE DE :

Agence Comptable

EPCC - MEMORIAL ACTE

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2023

SOMMAIRE

		Jointes	Sans objet
I. Informations générales			
P. 2	Modalité de vote du mouvement		
II. Présentation générale du compte administratif			
P. 3-6	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
P. 7	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
P. 8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
P. 9	B1 - Balance générale du mouvement - Dépenses		
P. 10	B2 - Balance générale du mouvement - Recettes		
III. Vote du compte administratif			
P. 11-13	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
P. 14-15	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
P. 16-17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
P. 18-19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
P. 20	B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV. Annexes			
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition des prêteurs		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat des ventilations des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de Tiers		
	A8.1 - Variations du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
	A8.2 - Variations du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
	A9.1 - Variations du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		
	A9.2 - Variations du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédits-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privée		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations			
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes		
D - Arrêté et signatures			
P. 23	Arrêté et signatures		

I. INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITE DE VOTE DU MOUVEMENT	

I - L'assemblée a voté le budget de l'exercice :

- au niveau (1) pour la section d'exploitation.
- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipements" de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement"

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement
- budgétaires (délibération N° du

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 9 127 013,00	G 5 263 815,49	G-A -3 863 197,51
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 128 867,05	H 50 215,00	H-B -78 652,05

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 5 845 222,59	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 95 767,52	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 9 255 880,05	Q=G+H+I+J 11 255 020,60	Q-P 1 999 140,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E 3 762,52	K -4 041,49	
	Section d'investissement	F 26 056,32	L 31 000,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 29 818,84	K+L 26 958,51	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	A+C+E 9 130 775,52	G+H+K 11 104 996,59	1 974 221,07
	Section d'investissement	B+D+F 154 923,37	H+I+L 176 982,52	22 059,15
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F 9 285 698,89	G+H+I+J+K+L 11 281 979,11	1 996 280,22

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
SECTION D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractères générales	3 762,52	0,00
60225	Fournitures de bureau	0,00	0,00
604	Achats d'études et prestations de services	875,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	311,52	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00
61521	Batiments publics	0,00	0,00
61523	Réseaux	0,00	0,00
61528	Autres	0,00	0,00
61551	Materiels roulants	0,00	0,00
61558	Autres biens immob.	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00
618	Divers	2 576,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6232	Echantillons	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	0,00
635111	CFE	0,00	0,00
63514	Taxe de véhicule de société	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur (Résidence d'artiste)	0,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	0,00	0,00
6412	Congés payés	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00
64198	Autre remboursement	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00
6459	Remb sur charges SS	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
SECTION D'EXPLOITATION			
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
6512	Informatique en nuage	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00
6532	Frais missions élus et CA	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéf	0,00	0,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	0,00	30 760,66
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00
7061	Prestations de services - Billeterie	0,00	51 268,32
7062	Prestations de services - Visites	0,00	-6 422,53
707	Ventes de marchandises	0,00	-14 077,05
7083	Locations diverses	0,00	-8,08
7087	Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements, ...	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	-34 802,15
7711	Dédits et Pénalités reçus	0,00	-6 014,56
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	-28 787,59
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		3 762,52	-4 041,49

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

Chap. / art. (3)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT			
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 056,32	31 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions (cpte 2131	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	21 871,12	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	31 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 185,20	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00
2188	Autres	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2314	Const s/sol d'autrui	0,00	0,00
2315	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR	0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		26 056,32	31 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractères générales	6 077 080,00	4 984 194,15	770 291,39	3 762,52	318 831,94
012	Charges de personnel	3 107 974,00	2 940 960,25	153 746,34		13 267,41
65	Autres charges de gestion courante	83 000,00	78 567,53	1 464,75		2 967,72
Total des dépenses de gestion courante		9 268 054,00	8 003 721,93	925 502,48	3 762,52	335 067,07
67	Charges exceptionnelles	149 438,00	149 073,59	0,00		364,41
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 417 492,00	8 152 795,52	925 502,48	3 762,52	335 431,48
042	Opérations transfert entre sections	49 000,00	48 715,00			285,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		49 000,00	48 715,00			285,00
TOTAL		9 466 492,00	8 201 510,52	925 502,48	3 762,52	335 716,48
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 130 775,52
---	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	413 500,00	5 209,78	377 529,56	30 760,66	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		5 162 175,00	4 753 884,78	377 529,56	30 760,66	0,00
77	Produits exceptionnels	97 599,00	30 719,49	101 681,66	-34 802,15	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 259 774,00	4 784 604,27	479 211,22	-4 041,49	0,00
TOTAL		5 259 774,00	4 784 604,27	479 211,22	-4 041,49	0,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		5 845 222,59				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 104 996,59
---	---------------

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'équipement		174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00			0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
Pour information						
DM01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	154 923,37
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
21	Immobilisations corporelles	31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
Total des recettes d'équipement		31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 500,00			-1 500,00
Total des recettes financières		0,00	1 500,00			-1 500,00
11	Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	0,00	0,00			0,00
12	Resultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'investissement		31 000,00	1 500,00		31 000,00	-1 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	97 575,00	0,00			97 575,00
040	Opération ordre transfert entre sections	49 000,00	48 715,00			285,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		146 575,00	48 715,00			97 860,00
TOTAL		177 575,00	50 215,00		31 000,00	96 360,00
Pour information						
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		95 767,52				

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 982,52
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
011	Charges à caractères générales	5 754 485,54		5 754 485,54
012	Charges de personnel	3 094 706,59		3 094 706,59
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 032,28		80 032,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	149 073,59		149 073,59
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	48 715,00	48 715,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00		0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	9 078 298,00	48 715,00	9 127 013,00

+

D002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 127 013,00
---	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
023	Virement à la section investissement		0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 867,05		128 867,05
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	128 867,05	0,00	128 867,05

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	128 867,05
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	382 739,34		382 739,34
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00		4 748 675,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 401,15		132 401,15
	Recettes d'exploitation - Total	5 263 815,49	0,00	5 263 815,49

+

R002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	5 845 222,59
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 109 038,08
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opération d'ordre (2)	Total
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES (sauf 106)	0,00		0,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	0,00		0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00		0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00		1 500,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		48 715,00	48 715,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 500,00	48 715,00	50 215,00

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	95 767,52
--	------------------

+

Affectation aux comptes 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	145 982,52
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractères générales	6 077 080,00	4 984 194,15	770 291,39	3 762,52	318 831,94
		6 077 080,00	4 984 194,15	770 291,39	3 762,52	318 831,94
60225	Fournitures de bureau	4 500,00	4 367,16	0,00	0,00	132,84
604	Achats d'études et prestations de services	350 000,00	310 761,85	0,00	875,00	38 363,15
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	760 000,00	654 041,10	70 825,24	0,00	35 133,66
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	110 000,00	132 271,33	8 829,53	311,52	-31 412,38
6064	Fournitures administratives	4 000,00	589,49	3 599,13	0,00	-188,62
6066	Carburants	1 000,00	2 013,41	0,00	0,00	-1 013,41
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	12 927,53	0,00	0,00	7 072,47
607	Achats de marchandises	10 000,00	7 862,80	9 305,00	0,00	-7 167,80
611	Sous-traitance générale	2 425 480,00	1 957 974,11	230 791,47	0,00	236 714,42
6132	Locations immobilières	70 000,00	39 285,60	1 822,80	0,00	28 891,60
6135	Locations mobilières	150 000,00	104 293,64	3 010,98	0,00	42 695,38
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 478,56	0,00	0,00	-2 478,56
61521	Batiments publics	600 000,00	526 696,19	112 362,72	0,00	-39 058,91
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61528	Autres	25 000,00	16 918,72	0,00	0,00	8 081,28
61551	Matériels roulants	500,00	1 427,31	702,03	0,00	-1 629,34
61558	Autres biens immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	445 000,00	252 619,59	125 201,57	0,00	67 178,84
6161	Multirisques	15 000,00	15 558,62	1 451,07	0,00	-2 009,69
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	10 171,63	1 512,00	2 576,00	740,37
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	200 000,00	230 196,85	17 222,50	0,00	-47 419,35
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	579,50	0,00	0,00	420,50
6228	Divers	10 000,00	2 994,00	0,00	0,00	7 006,00
6231	Annonces et insertions	360 000,00	309 259,73	117 983,95	0,00	-67 243,68
6232	Echantillons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	57 077,59	0,00	0,00	-2 077,59
6237	Publications	30 000,00	19 460,07	0,00	0,00	10 539,93
6238	Divers	160 000,00	111 445,14	40 238,70	0,00	8 316,16
6241	Transports sur achats	6 000,00	841,10	0,00	0,00	5 158,90
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	53,75	0,00	0,00	-53,75
6248	Divers	1 000,00	759,50	0,00	0,00	240,50
6251	Voyages et déplacements	65 000,00	51 628,56	0,00	0,00	13 371,44
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	9 500,00	11 044,01	0,00	0,00	-1 544,01
6257	Réceptions	90 000,00	68 999,18	6 455,94	0,00	14 544,88
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 274,05	49,90	0,00	176,05
6262	Frais de télécommunications	37 000,00	37 438,46	1 482,06	0,00	-1 920,52
627	Services bancaires et assimilés	500,00	23,94	1 862,15	0,00	-1 386,09
6287	Remboursement de frais	8 500,00	8 359,47	1 153,21	0,00	-1 012,68
6288	Autres	2 500,00	5 720,00	0,00	0,00	-3 220,00
635111	CFE	10 000,00	0,00	13 901,00	0,00	-3 901,00
63514	Taxe de véhicule de société	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6358	Autres droits	9 500,00	11 780,61	528,44	0,00	-2 809,05
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	3 107 974,00	2 940 960,25	153 746,34	0,00	13 267,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
		3 107 974,00	2 940 960,25	153 746,34	0,00	13 267,41
6211	Personnel intérimaire	0,00	45 209,06	0,00	0,00	-45 209,06
6218	Autre personnel extérieur (Résidence d'artiste)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	2 095 474,00	2 038 725,02	54 079,99	0,00	2 668,99
6412	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64198	Autre remboursement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	705 000,00	595 940,42	77 589,78	0,00	31 469,80
6452	Cotisations aux mutuelles	20 000,00	9 861,05	0,00	0,00	10 138,95
6453	Cotisations aux caisses de retraite	166 000,00	154 961,03	20 031,57	0,00	-8 992,60
6454	Cotisations aux ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6459	Remb sur charges SS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	105 000,00	90 838,67	2 045,00	0,00	12 116,33
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	5 425,00	0,00	0,00	-3 925,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	83 000,00	78 567,53	1 464,75	0,00	2 967,72
		83 000,00	78 567,53	1 464,75	0,00	2 967,72
6512	Informatique en nuage	81 090,00	76 714,62	1 464,75	0,00	2 910,63
6518	Autres	1 900,00	1 852,52	0,00	0,00	47,48
6532	Frais missions élus et CA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,39	0,00	0,00	9,61
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DE SERVICE	9 268 054,00	8 003 721,93	925 502,48	3 762,52	335 067,07
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	149 438,00	149 073,59	0,00	0,00	364,41
		149 438,00	149 073,59	0,00	0,00	364,41
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6717	Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	149 438,00	149 073,59	0,00	0,00	364,41
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 417 492,00	8 152 795,52	925 502,48	3 762,52	335 431,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations transfert entre sections	49 000,00	48 715,00			285,00
		49 000,00	48 715,00			285,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et	49 000,00	48 715,00			285,00
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		49 000,00	48 715,00			285,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		49 000,00	48 715,00			285,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	9 466 492,00	8 201 510,52	925 502,48	3 762,52	335 716,48
--	--------------	--------------	------------	----------	------------

Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				
--	------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS I	413 500,00	5 209,78	377 529,56	30 760,66	0,00
		413 500,00	5 209,78	377 529,56	30 760,66	0,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7061	Prestations de services - Billeterie	350 000,00	0,00	298 731,68	51 268,32	0,00
7062	Prestations de services - Visites	3 500,00	289,78	9 632,75	-6 422,53	0,00
707	Ventes de marchandises	40 000,00	0,00	54 077,05	-14 077,05	0,00
7083	Locations diverses	20 000,00	4 920,00	15 088,08	-8,08	0,00
7087	Bonifications obtenues des clients et primes sur ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
		4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 748 675,00	4 748 675,00	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Produits divers de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICE	5 162 175,00	4 753 884,78	377 529,56	30 760,66	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 599,00	30 719,49	101 681,66	-34 802,15	0,00
		97 599,00	30 719,49	101 681,66	-34 802,15	0,00
7711	Dédits et Pénalités reçus	0,00	6 014,56	0,00	-6 014,56	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	97 599,00	24 704,93	101 681,66	-28 787,59	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	5 259 774,00	4 784 604,27	479 211,22	-4 041,49	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	5 259 774,00	4 784 604,27	479 211,22	-4 041,49	0,00
--	--------------	--------------	------------	-----------	------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	5 845 222,59				
---	--------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modifiés de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
		174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
2135	Installations générales, agencements, aménagements constructions	0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00		0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00		0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00		0,00	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00		0,00	0,00
2182	Matériel de transport	116 575,00	81 680,00		21 871,12	13 023,88
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	58 000,00	47 187,05		4 185,20	6 627,75
2184	Mobilier	0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00
2314	Const s/sol d'autrui	0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIÈRES	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	174 575,00	128 867,05		26 056,32	19 651,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1	
Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats Emis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00			0,00
		0,00	0,00			0,00
	Virement section d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		174 575,00	128 867,05	0,00	26 056,32	19 651,63
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
		31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	31 000,00	0,00		31 000,00	0,00
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00		0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	1 500,00		0,00	-1 500,00
		0,00	1 500,00		0,00	-1 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 500,00		0,00	-1 500,00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0,00	1 500,00		0,00	-1 500,00
11	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBI	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
110	Report à nouveau (solde créditeur	0,00	0,00		0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur	0,00	0,00		0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00		0,00	0,00
		0,00	0,00		0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	31 000,00	1 500,00		31 000,00	-1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres Emis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
021	Virement de la section d'exploitation	97 575,00	0,00			97 575,00
		97 575,00	0,00			97 575,00
	Virement à la section d'exploitation	97 575,00	0,00			97 575,00
040	Opération ordre transfert entre sections	49 000,00	48 715,00			285,00
		49 000,00	48 715,00			285,00
28031	Frais d'études	0,00	3 554,15			-3 554,15
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs	4 000,00	8 004,00			-4 004,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructi	0,00	0,00			0,00
28153	Installations à caractères spécifique	3 000,00	0,00			3 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 000,00	1 321,42			5 678,58
28182	Matériel de transport	20 000,00	28 413,43			-8 413,43
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00	2 029,36			9 970,64
28184	Mobilier	3 000,00	0,00			3 000,00
28188	Autres	0,00	5 392,64			-5 392,64
TOTAL RECETTES D'ORDRE		146 575,00	48 715,00			97 860,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	177 575,00	50 215,00	0,00	31 000,00	96 360,00
--	-------------------	------------------	-------------	------------------	------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	95 767,52				
---	------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N°

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Emis		Restes à réaliser au 31/12	

--	--	--	--	--	--

Besoin de financement (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN DEPENSE

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au	Crédits annulés
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	0,00	0,00	0,00	0,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
	Transfert entre sections = C + D	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprises / autofinancement antérieur (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES EN RECETTE

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = H+J+K		177 575,00	50 215,00	31 000,00	96 360,00
Autres recettes financières (J)		31 000,00	1 500,00	31 000,00	-1 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 500,00	0,00	-1 500,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00	0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00	0,00	0,00	0,00
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	31 000,00	0,00	31 000,00	0,00
Transferts entre sections (K)		49 000,00	48 715,00	0,00	285,00
28184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
28031	Frais d'études	0,00	3 554,15	0,00	-3 554,15
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 000,00	8 004,00	0,00	-4 004,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 000,00	1 321,42	0,00	5 678,58
28182	Matériel de transport	20 000,00	28 413,43	0,00	-8 413,43
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00	2 029,36	0,00	9 970,64
28188	Autres	0,00	5 392,64	0,00	-5 392,64
Virement de la sect. exploitation (K)		97 575,00	0,00	0,00	97 575,00
	Virement à la section d'exploitation	97 575,00	0,00	0,00	97 575,00

(1) - Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
R001	Excédent d'investissement reporté	95 767,52
R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00

	Montant
Dépenses financières (I) + D 001	0,00
Recettes financières (III) + R 001 + R 1064 + R 1068	145 982,52
Solde (recettes - dépenses)	(1) 145 982,52
Solde net hors charges transférées (D) (2)	(1) 145 982,52

- (1) Indiquer le signe algébrique
 (2) Ces charges pouvant être financées par emprunt

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : .../.../...

Présenté par le (1),

A ,le

Le (1),

Délibéré par (2), Réuni en session

A ,le

Les membres

Certifié exécutoire par le (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A

le .../.../...

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ...

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00007

Macte_CA 24052024_N° 2024 75_modification
délibération M 2024 58 du 060324

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 MAI 2024
DELIBERATION N°M-2024/75**

OBJET : Approuver la modification de la délibération n° M-2024/58 du 06/03/2024

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe)
- Vu Les statuts de l'établissement
- Vu la délibération CR/23-620 du 1/09/23 du conseil régional autorisant la mise à disposition de Mme MOUTOU Manuella pour exercer les fonctions de directrice par intérim du MEMORIAL Acte à compter du 05 septembre 2023 ;
- Vu L'arrêté CR/23-129 du 4/09/23 portant mise à disposition d'un fonctionnaire territorial ;
- Vu la délibération M-2023/22 portant approbation des éléments d'indemnisation de la directrice générale par intérim conformément à la convention CR/23-128 du 4/09/2023 de mise à disposition d'un agent public ;
- Vu La délibération M-2023/23 du 23 octobre 2023 et portant approbation des indemnités allouées à la directrice générale par intérim à compter du 5 septembre 2023 ;
- Vu la délibération M-2023/52 du 22 décembre 2023 complétant la délibération référencée M-2023 du 23 octobre 2023 par l'ajout d'un article 1bis portant sur l'attribution de l'indemnité de logement à compter du 5 septembre 2023
- Vu La délibération M-2024/58 approuvant le renouvellement de l'intérim ainsi que la revalorisation des indemnités forfaitaire de sujétion et de logement allouées à la directrice par intérim à compter du 6 février 2024 ;

Considérant que les dispositions de l'article 2 de la délibération ne précisent pas la périodicité de versement des indemnités forfaitaires de sujétion et le renouvellement de l'indemnité de logement en faveur de Mme Manuella MOUTOU;

Considérant qu'il y a nécessité de préciser le versement mensuel de cette indemnité ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de modifier l'article 2 qui est ainsi rédigé :

« d'autoriser la réévaluation de l'indemnité de sujétion passant de 2550 euros à 3500 euros nets soit une augmentation de 950 euros qui sera versée mensuellement à madame Manuella BARREAU-MOUTOU à compter de la date du renouvellement de son intérim à la direction générale du MACTe », le 6 février 2024 ;

Article 2 : d'approuver le versement d'une indemnité forfaitaire de logement de mille deux cents euros nets versée mensuellement compter du 6 février 2024 ;

Article 3 : les autres articles restent inchangés ;

Article 4 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACte.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration

Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00008

Macte_CA 24052024_N° 2024 76_délib
affectation du résultat 2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 MAI 2024
DELIBERATION N°M-2024/76**

OBJET : Approuver l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00010

Macte_CA 24052024_N° 2024 77_Approuver
| extension des délégations de pouvoir de la
directrice générale par intérim

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 MAI 2024
DELIBERATION N°M-2024/77**

OBJET : Approuver l'extension des délégations de pouvoir de la directrice générale par intérim

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière ordinaire du Conseil régional de Guadeloupe du 29 mai 2019 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Vu la délibération n° 12.VII.19 donnant délégation au directeur ou à la directrice pour créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances conformément aux dispositions des articles R.1431-13 et R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités ;

Vu la délibération n°M-2024/58 du 6 mars 2024 portant renouvellement de l'intérim de madame Manuella MOUTOU en qualité de directrice par intérim pour 6 mois supplémentaires :

Vu les statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle MACTe et notamment ses articles au terme desquels il appartient au conseil d'administration de déterminer les catégories de contrats, conventions ou transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au directeur,

Considérant qu'à la faveur de la délibération en date du 06 mars 2024, renouvelant les fonctions de Mme Manuella MOUTOU en qualité de directrice générale par intérim, et que la lettre de mission de Mme MOUTOU Manuella dont le conseil d'administration a pris acte par délibération n° 9.V.23 du 6 octobre 2023, il lui est demandé d'effectuer un certain nombre de missions ;

Considérant que le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et dispose des pouvoirs qu'il peut en partie déléguer au directeur ou à la directrice pour assurer la fluidité du fonctionnement de l'établissement.

Après avoir délibéré, décide :

DÉCIDE

Article 1 : approuve les délégations ci-après mentionnées.

- de modifier l'acte de création de la régie de recettes et d'avances en date du 25 septembre 2020
- mettre en place les instances de dialogue social, la préparation de l'élection et l'installation du Comité social économique (CSE)
- de rendre compte des décisions prises dans le cadre de la présente délégation lors de la plus proche séance du Conseil

Article 2 : d'autoriser la directrice par intérim à signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

Article 3 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration
Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00011

Macte_CA 24052024_N° 2024 78_procédure
recrutement du directeur

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 MAI 2024
DELIBERATION N°M-2024/78**

OBJET : Approuver le calendrier de la procédure de recrutement du/de la Directeur(trice) Général€

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-5 et R.1431-7 R. 1431-10 à R. 1431-15 du CGCT.
- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'arrêté SG/SCI/ du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle "Mémorial ACTe" et statuts du MACTE ;

Considérant que conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration délibère sur les créations, modifications et suppressions d'emplois ;

Considérant la nécessité de poursuivre la procédure de recrutement du directeur ou directrice au sein de l'EPCC MACTE selon un calendrier proposé;

Considérant la nécessité de désigner les membres du jury chargé d'assurer l'audition des quatre candidats(tes) retenus(es) pour le poste du directeur ou directrice au sein de l'EPCC MACTE;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R. 1431-7 du code général des collectivités territoriales, les créations et modifications d'emplois doivent être approuvées par le Conseil d'administration ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De valider le calendrier et poursuivre la mise en œuvre de la procédure de recrutement du directeur ou directrice de l'EPCC MACTe au sein de l'EPCC MACTe selon les modalités suivantes :

- La date limite pour la réception des candidatures étant fixée le 24 Mai 2024.
- Le 25 juin 2024, 5 candidatures seront retenues.
- Les 5 candidats(es) présélectionnés(ées) adressent un projet d'orientations scientifique, artistique, pédagogique et culturel présentant leurs propositions et leurs priorités à 5 ans au plus tard le 17 août 2024.
- L'audition par le jury des 5 candidats(es) sélectionnés(ées) par les personnalités publiques (dont prétentions salariales) est prévue les 30 et 31 août 2024 pour une nomination à compter du 02 septembre 2024.
- Le conseil d'administration désigne le candidat qu'il proposera au président pour nomination. Cette proposition du conseil d'administration est adoptée à la majorité des deux tiers de ses membres (art. R. 1431-10, 2ème alinéa du CGCT).
- En ce qui concerne la composition du jury, il est proposé de retenir 2 représentants de chaque personnalité publique.

Article 2 : De valider la composition du jury chargé d'assurer l'audition des 5 candidats(es) pour le poste du directeur ou directrice de l'EPCC MACTe au sein de l'EPCC MACTe :

Le jury est composé d'1 représentant de chaque personnalité publique :

- l'Etat
- le Conseil Régional
- Pour le Conseil Départemental
- Pour la Communauté d'agglomération Cap Excellence.
- Pour la Ville de Pointe à Pitre

Article 3 : D'autoriser la directrice générale par intérim à signer tout acte, à prendre toute décision et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : Le Président du Conseil d'administration, la Directrice générale par intérim, le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24 mai 2024

Le président du conseil d'administration

Ary CHALUS 

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00012

Macte_CA 24052024_N° 2024 79_Approuver la
composition du comité scientifique

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE**

**SEANCE DU 24 MAI 2024
DELIBERATION N°M-2024/79**

OBJET : Approuver la composition du comité scientifique

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales , L1434-1 et R1431-1 et suivants ;
Vu la loi 2002-6 du 6 janvier 2002 relative à la création d'établissement public de coopération culturelle
Vu la circulaire 2008 du 29 août 2008 relative à la mise en œuvre de la loi précitée
Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux EPCC ;
Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le MEMORIAL ACTe(MACTe)
Vu les statuts de l'établissement ;
Considérant que l'article 13 des statuts prévoit la création d'un comité scientifique composé de 9 membres sur proposition du directeur, nommés par le conseil d'administration au sein de l'établissement et placé auprès du directeur ;
Considérant l'appel à candidature lancé le 24 juillet 2023 pour retenir les membres composant ce comité scientifique ;
Considérant la date de clôture de l'appel à candidature fixée au 30 septembre 2023
Considérant les candidatures reçues de mesdames et messieurs candidats pour siéger au comité scientifique ;
Considérant le rapport présenté au conseil d'administration du 6 mars 2024
Considérant la décision du conseil d'administration du 6 mars 2024 de poursuivre l'instruction des candidatures et de réunir un comité de sélection.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la composition du comité scientifique comme suit :

1. **Gladys M. Francis**, Doyenne et Professeure des universités à la Howard University (Etats-Unis)
2. **Christelle Lozère**, Maîtresse de conférences HDR en histoire de l'art & patrimoine, Université des Antilles
3. **Minakshi Carien**, Docteure en Science de l'Art en Esthétique, Professeure certifiée d'arts plastiques au collège Alexandre Isaac aux Abymes
4. **Patrick Chamoiseau**, Écrivain, prix Goncourt en 1992 pour son roman *Texaco*
5. **René Bélénus**, Docteur d'État en Histoire, Historien, Membre de la société d'histoire de la Guadeloupe
6. **Pierre Singaravélou**, Historien, Professeur à l'Université Panthéon Sorbonne
7. **Michel Geoffroy**, Président de l'Université des Antilles
8. **André Delpuech**, Conservateur général du patrimoine, Spécialiste de l'histoire amérindienne des Caraïbes, Responsable des collections des Amériques au musée du Quai Branly

Article 2 : Le président de l'EPCC Mémorial ACTe, la directrice générale par intérim, le payeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC Mémorial ACTe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24 mai 2024

Le président du conseil d'administration
Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00013

Macte_CA 24052024_N° 2024 80_création
postes resp pôle financier et agent technique

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/80

OBJET : Approuver la création de postes de responsable du pôle financier et d'un agent technique polyvalent

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1431-7 et R.1431-13
- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération Culturelle
- Vu l'arrêté SG/SCI/ du 01 juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle "Mémorial ACTe" et statuts du MACTE ;

Considérant que conformément à l'article 10 des statuts, le conseil d'administration délibère sur les créations, modifications et suppressions d'emplois ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent technique polyvalent au sein de l'EPCC MACTE, notamment en raison de la nécessité de prendre en compte les besoins en effectifs de l'établissement en termes de recrutement.

Considérant la nécessité de créer un poste de chef de pôle financier au sein de l'EPCC MACTE, notamment en raison de la nécessité de prendre en compte les besoins en effectifs de l'établissement en termes de recrutement.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R. 1431-7 du code général des collectivités territoriales, les créations et modifications d'emplois doivent être approuvées par le Conseil d'administration ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De valider la création d'un poste de responsable de pôle financier.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé, notamment, des fonctions suivantes :

- Préparation, Élaboration du budget principal et des budgets annexes;
- Contrôle des exécutions budgétaires;
- Mise en oeuvre du budget pour l'ensemble des services;
- Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives;
- Suivi des besoins et des commandes de matériels ;
- Gestion de la dette et de la trésorerie;
- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en oeuvre ;
- Préparation des bons de commande et mandats et titres

Article 2 : De valider la création d'un poste agent technique polyvalent.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé, notamment, des fonctions suivantes :

- Maintient en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité;
- Maintient en état de fonctionnement et effectue des travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments et les équipements publics : nettoyage du mobilier urbain, maçonnerie, peinture, plomberie, serrurerie et électricité,
- Assure l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés ;


Article 3 : Les crédits seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Article 4 : D'autoriser le Président du Conseil d'administration et la Directrice Générale par intérim à signer tout acte, à prendre toute décision et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration, la Directrice générale par intérim, le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24 mai 2024

Le président du conseil d'administration
Ary CHALUS



Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE - DCL

971-2024-05-24-00015

Macte_CA 24052024_N° 2024 83_Approuver les
règles d utilisation du parc automobile

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MEMORIAL ACTE

SEANCE DU 24 MAI 2024 DELIBERATION N°M-2024/83

OBJET : Approuver les règles d'utilisation du parc automobile

Le 24 Mai 2024, les membres du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Ary CHALUS.

La séance est ouverte à 9h40

La séance est levée à 13h30

Date de la convocation : 18/05/2024

Nombres des membres du Conseil d'administration : 23

Etaient présents :

-Pour le Conseil régional de Guadeloupe : Monsieur Ary CHALUS, Monsieur Jean-Claude NELSON, Madame Gersiane BONDOT-GALAS, Madame Valérie SAMUEL- CESARUS, Monsieur Jean-Marie HUBERT, Monsieur Jim LAPIN, Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

-Pour le Conseil départemental de Guadeloupe : Monsieur Michel MADO

-Pour la communauté d'agglomération Cap Excellence : Madame Emmanuelle MERI-CORINUS

-Pour la ville de Pointe-à- Pitre : Monsieur Harry DURIMEL,

-Pour l'Etat : Monsieur François DERUDDER

-En qualité de personnalité qualifiée : Monsieur Raphael LAPIN

-Représentants du personnel :

Membres représentés : Monsieur Xavier LEFORT, Madame Laura-Line CASSIN-CARVIGAN, Monsieur Eddy CHATEAUBON, Madame Géraldine NAIGRE

Absent (s) excusé(s) :

Secrétaire de séance :

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et ses textes d'applications ;
Vu le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux E.P.C.C.
Vu la délibération de l'assemblée plénière ordinaire du Conseil régional de Guadeloupe du 29 mai 2019 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial ACTe ;
Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 1er juillet 2019 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé : Le Mémorial ACTe (MACTe) ;

Considérant que l'EPCC Mémorial ACTe (MACTe) dispose d'un parc de 3 véhicules mis à la disposition aux agents qui sont amenés à se déplacer dans le cadre de l'exercice de leur mission ;

Considérant que les véhicules peuvent être mis à la disposition des agents qui sont amenés à se déplacer dans le cadre de l'exercice de leur mission ;

Considérant que, conformément à l'article L2123-18-1-1 du CGCT susvisé, les conditions de mise à disposition des véhicules aux agents doivent être fixées par délibération annuelle ;

Après avoir délibéré, décide :

DÉCIDE

Article 1 : Autoriser l'utilisation du parc de véhicules constitué d'une Peugeot Partner et d'une Toyota HILUX par les agents ou élus dans l'exercice de leurs missions et le véhicule de type Peugeot 2008 sera affecté à la directrice ou au directeur général.

Article 2 : Le véhicule de service sera utilisé pour les besoins exclusifs du service, sur les heures et les jours de travail après autorisation du chef de service. L'agent ou l'élu doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et est tenu de respecter strictement l'ensemble des règles du code de la Route. En cas d'infraction au Code de la Route, le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ou de l'élu. Les frais d'essence seront remboursés sur présentation des justificatifs dans l'attente de la mise en place de carte accréditive de carburant.

Article 3 : d'autoriser la directrice par intérim à signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : le Président du conseil d'administration, la directrice générale par intérim, le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCC MACTe;

Fait à Pointe-à-Pitre, le 24/05/2024

Le président du Conseil d'Administration

Ary CHALUS

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. A cet effet, le requérant peut saisir le tribunal administratif de Guadeloupe d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse implicite ou explicite (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).